

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-823/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 36/7e L du 20 mai 1969 de la Chambre des Députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à contracter au nom du Territoire auprès de la Caisse locale de Retraites du Territoire Français des Afars et des Issas un emprunt destiné à financer la construction d'un immeuble d'habitation comprenant vingt-quatre appartements de quatre pièces et dépendances et l'acquisition du terrain sur lequel seront entrepris les travaux de construction, Plateau du serpent.

n° 69-823/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
29 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 36/7°L du 20 mai 1969 de la Chambre des Députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à contracter au nom du, Territoire auprès de la Caisse locale de retraite du Territoire Français des Afars et des Issas un emprunt destiné à financer la construction d'un immeuble d'habitation comprenant vingt-quatre appartements de quatre pièces et dépendances et l'acquisition du terrain sur lequel seront entrepris les travaux de construction, Plateau du Serpent.